



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'installation en agriculture et la PAC

**Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation**

Point sur l'installation en agriculture en France et dans les Hauts de France

Quelques données de cadrage sur l'installation 1/3

- **La France est confrontée au vieillissement de sa population agricole** avec, en 2016, un **âge moyen de ses exploitants de 52 ans**, contre 40,5 ans pour les autres actifs français. Ils demeurent cependant **plus jeunes que dans la grande majorité des États membres** (France en 4^e position, derrière l'Autriche, la Pologne et la Slovaquie)
- Le taux de remplacement des chefs d'exploitation (ratio entre les entrées et les sorties) est de 71 % en 2017 : **près d'un exploitant sur trois n'est pas remplacé**
- Les **installations hors cadre familial progressent** pour atteindre 32 % en 2017 (26 % en 2015 et 29 % en 2016)⁵, mais plus de **80 % des hommes et 50 % des femmes exploitants** (de 30-59 ans en 2014-2015) sont **des fils ou filles d'un agriculteur**

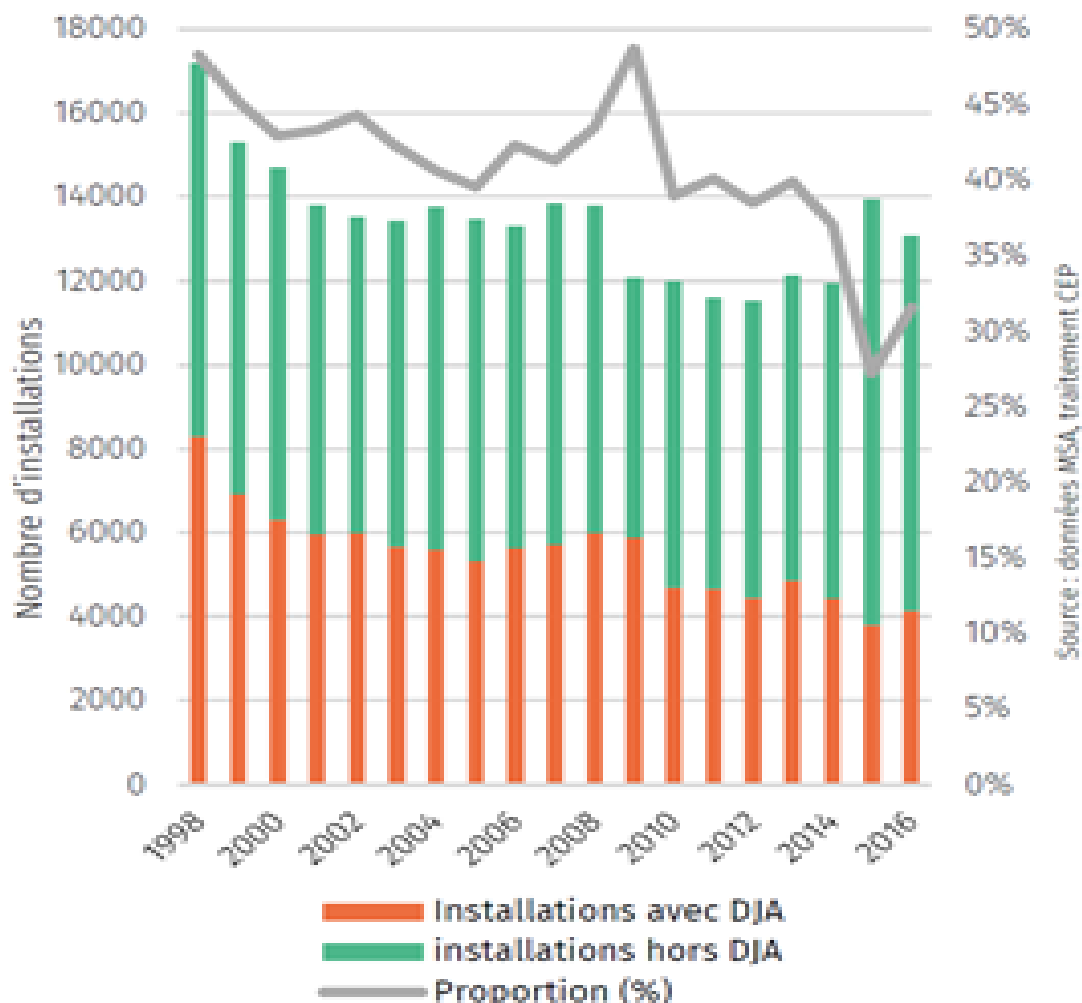
Quelques données de cadrage sur l'installation 2/3

- **2/3 des installations se réalisent dans 5 filières** : grandes cultures, viticulture, bovins lait et viande, et polyculture-élevage.
- **Une tendance accrue aux installations en agriculture biologique (AB) tend à se concrétiser.**
- La proportion des **chefs d'exploitation** plafonne à 27 % depuis plus de 10 ans'. La France se classe au **16^e rang** dans l'UE
- Les femmes représentent **37%** des nouvelles installations en 2019. Ce chiffre est constant depuis 3 ans. Mais, **elles sont majoritaires chez les plus de 40 ans (53%)**

Chiffres clés sur l'installation en France

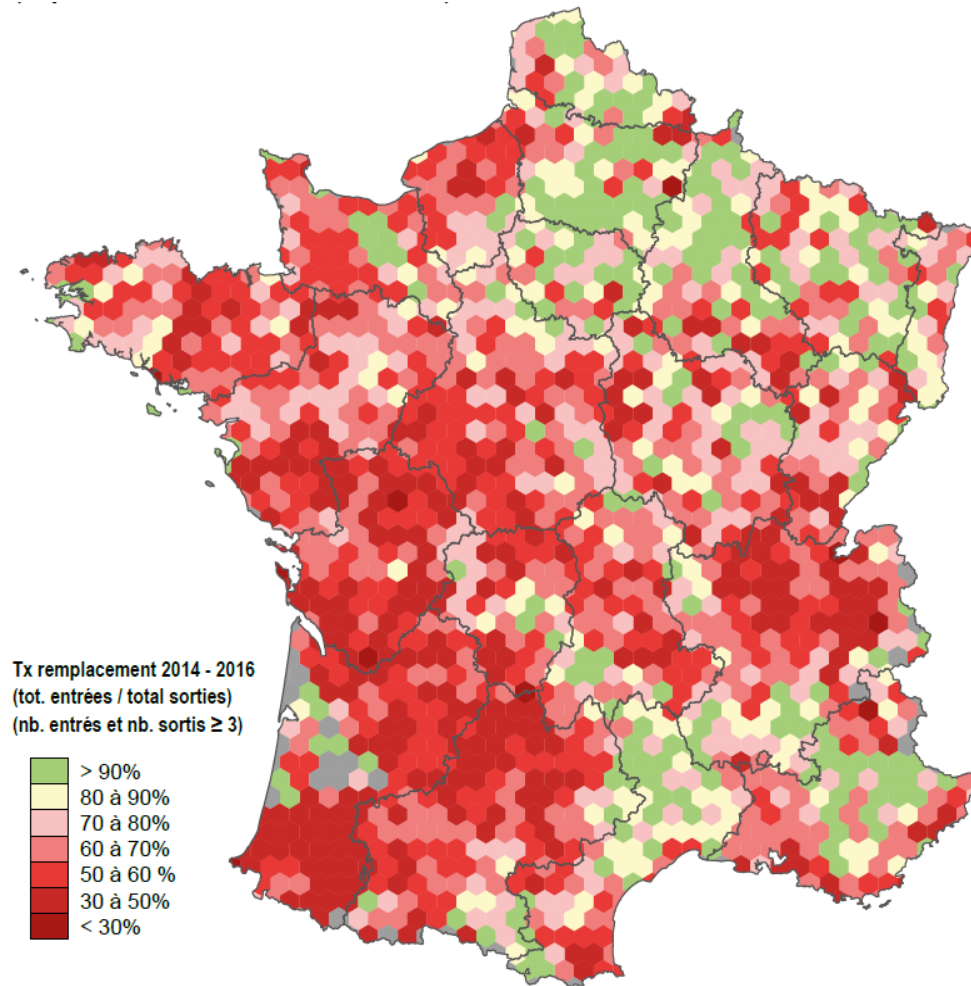
Évolution des installations avec ou sans dotation aux jeunes agriculteurs de 1998 à 2016 (en nombre d'installations)

Sources : Agreste-SSP / MSA



Chiffres clefs sur l'installation en France

Taux de remplacement des non-salariés en exploitation agricole sur la période 2014-2016 (exploitants et cotisants solidaires)



Source : données MSA, traitement CEP

Chiffres clefs sur l'installation en Hauts de France

Figure 1 - Les installations en Hauts-de-France de 2010 à 2018

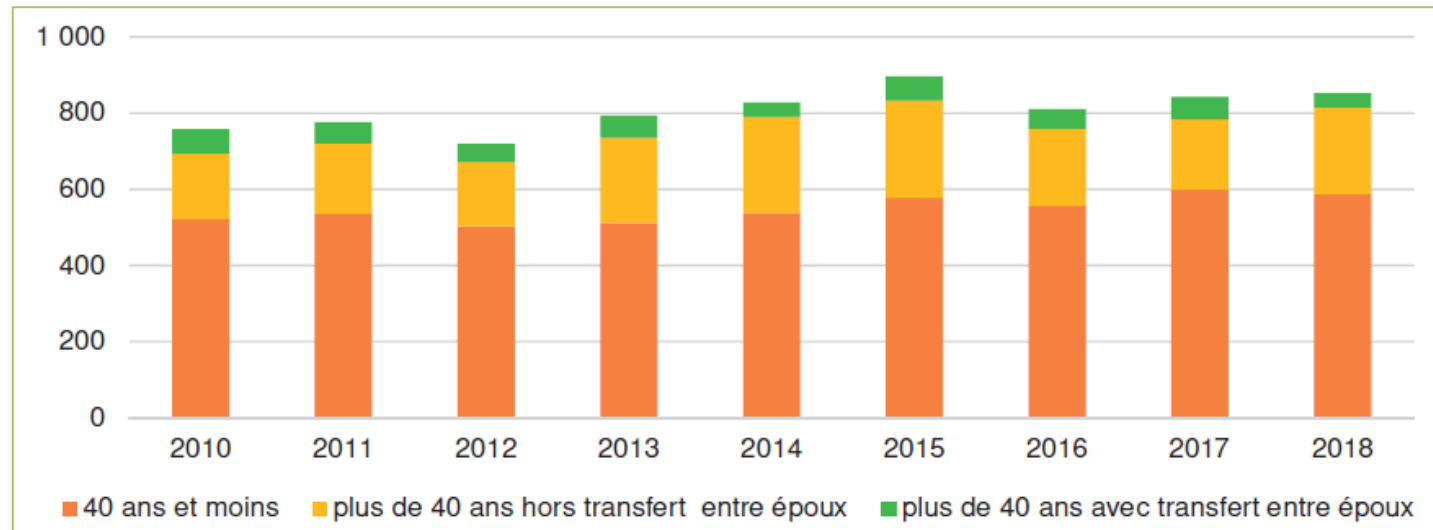
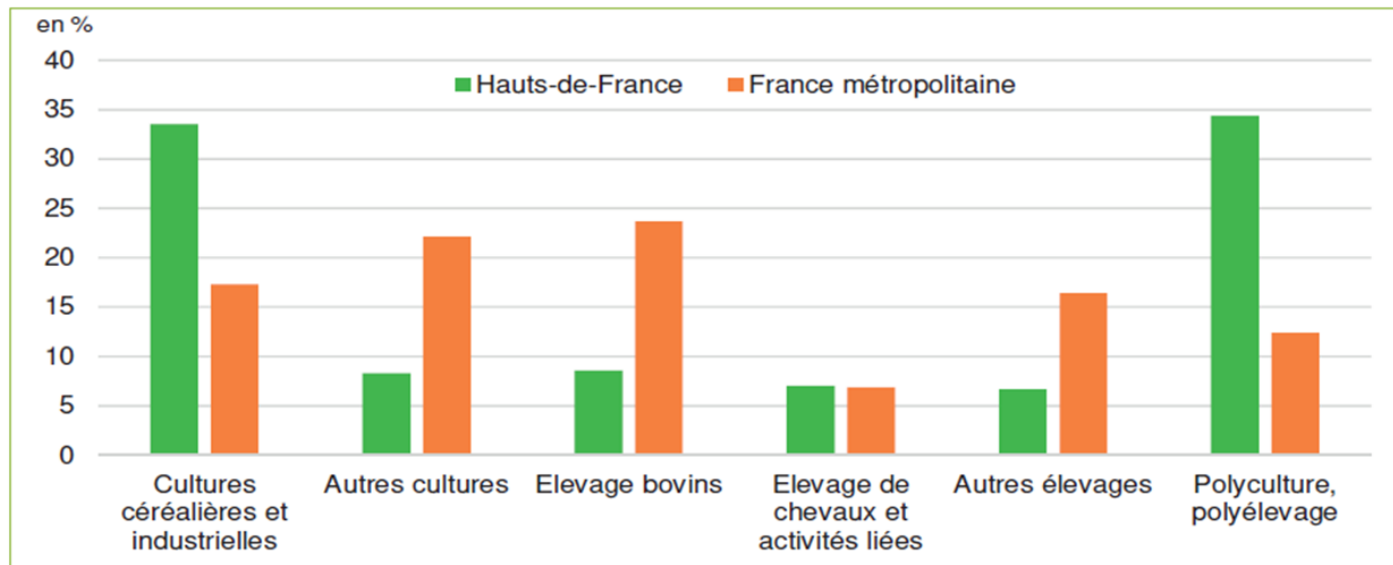
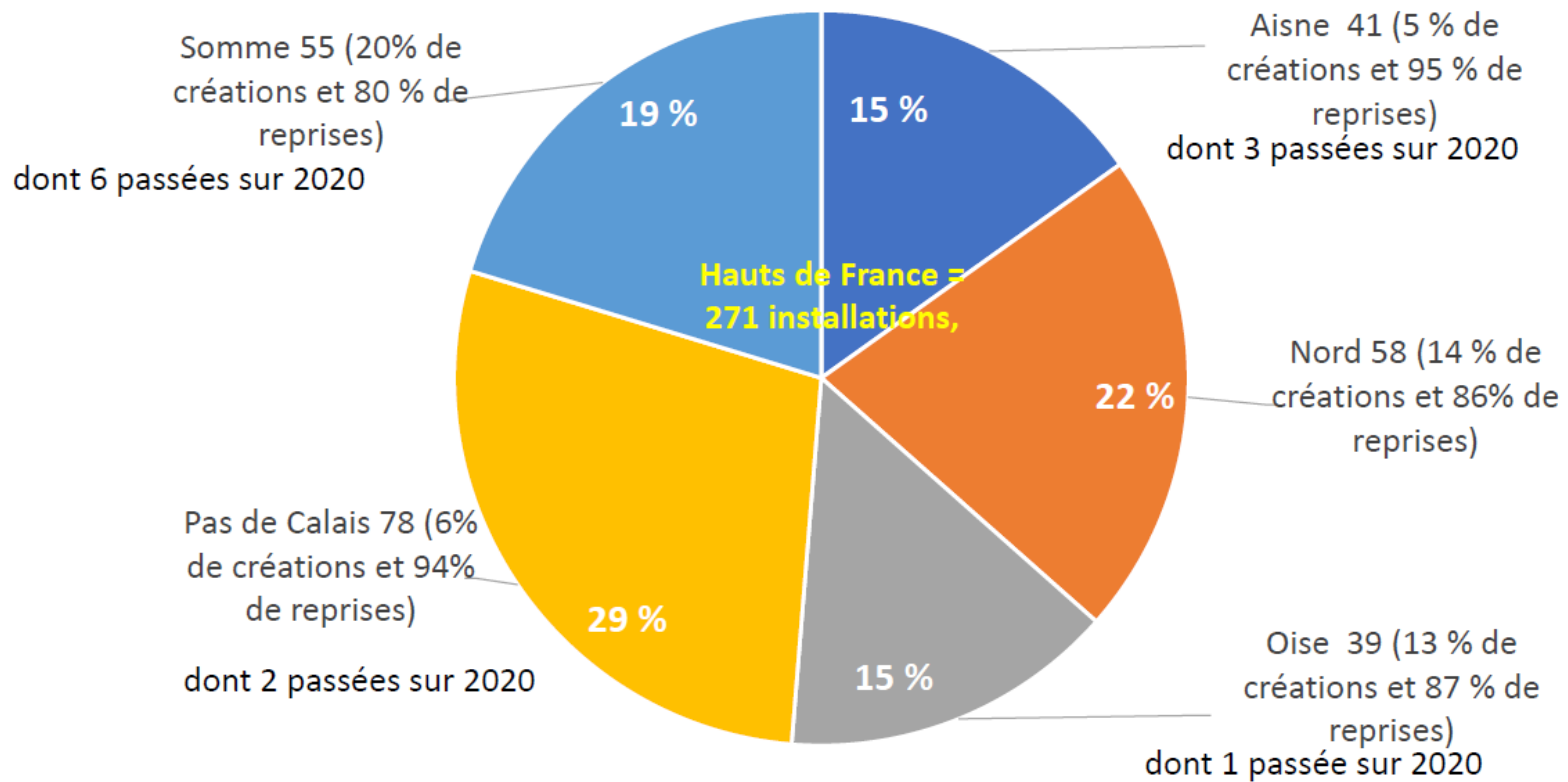


Figure 3 - Installations de 2014 à 2018 selon la spécialisation (hors transfert entre époux)



Chiffres clefs de l'installation en Hauts de France (données 2019)



Les aides à l'installation dans la PAC

L'aide à l'installation, un objectif historique de la PAC toujours d'actualité

- Accompagner l'installation pour garantir la réussite des projets : c'est l'enjeu des aides à l'installation instaurée par la PAC depuis l'origine
- Deux leviers principaux
 - S'assurer de la compétence des futurs installés en exigeant un niveau de formation minimum
 - faciliter l'acquisition des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments) en allouant une aide financière

Des aides nationales et régionales 1/3

- **Les aides nationales**

Les aides nationales comprennent la Dotation Jeune Agriculteur et les abattements fiscaux.

Ces aides sont attribuées à des jeunes de moins de 40 ans, ayant la Capacité Professionnelle Agricole et un projet d'installation viable.

Des aides nationales et régionales 2/3

• Les aides nationales

En 2019, 4990 DJA ont été accordées pour un montant moyen de 32030€. Il existe quatre modulations nationales (installation hors-cadre familial / avec valeur ajoutée et emploi / en agro-écologie / avec coûts de reprise ou de modernisation importants), et des modulations qui correspondent à des choix faits régionalement

En Hauts de France, la DJA est comprise entre 10000€ et 30000€, avec une moyenne de 24500€ attribuée par jeune agriculteur en 2018.

Des aides nationales et régionales 3/3

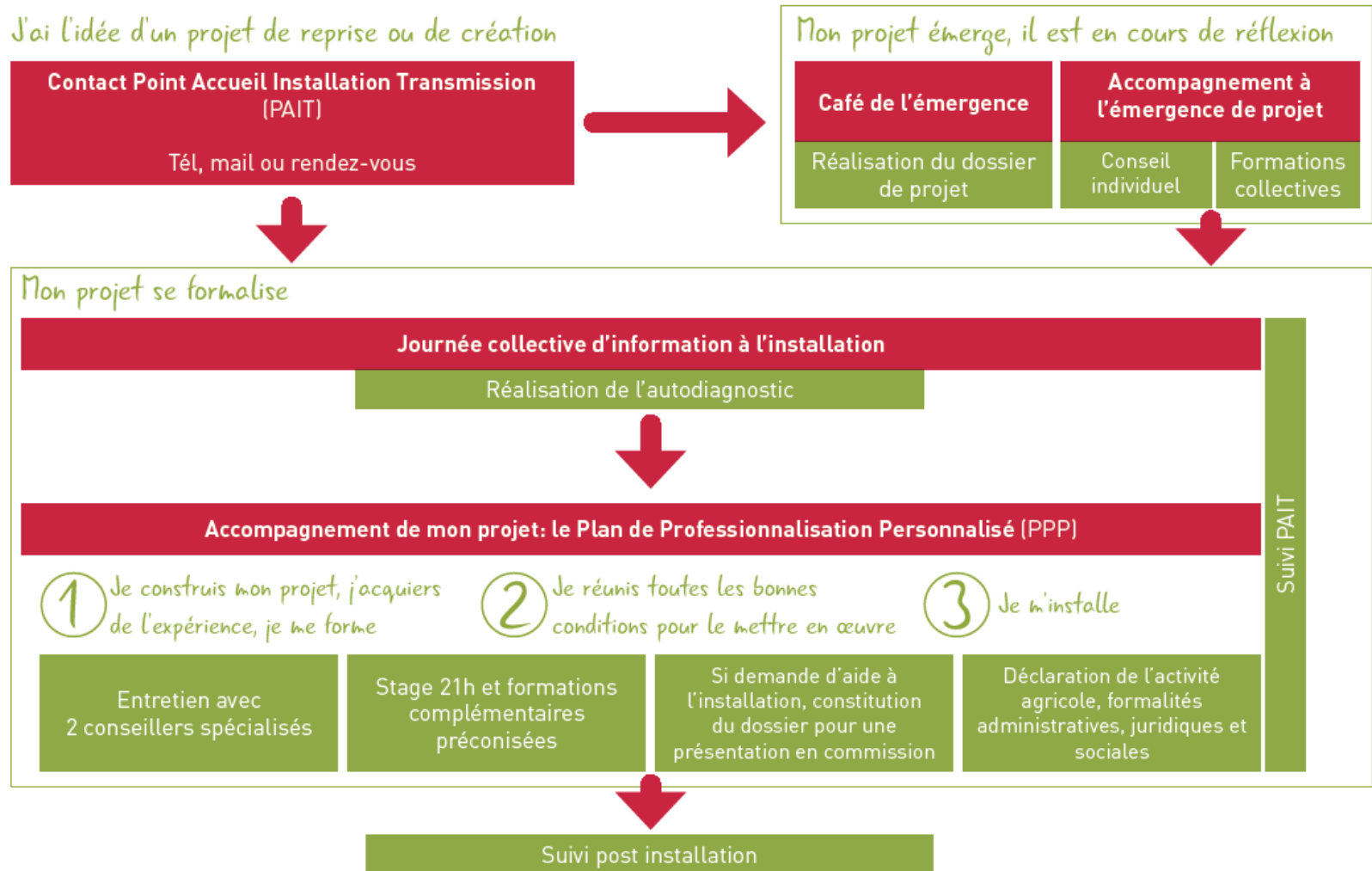
• Les aides régionales

Depuis 2019, le **Conseil Régional** propose une **Aide Régionale Spécifique Installation** uniformisée pour les Hauts-de-France de **9000€ ou 12000€** selon les critères du projet d'installation.

Le prêt d'honneur prévu dans le **Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture (PRCTA)** est étendu à l'ensemble de la région depuis 2018. Il permet **un prêt à taux 0**, pour un montant maximum de **50 000 €**.

Un dispositif d'accompagnement partenarial

- **Bénéficier des aides, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement personnalisé**



Les questions pour la future PAC

Quelques tendances à prendre en compte

- La **baisse du nombre d'exploitations** devrait *a minima* se poursuivre à un rythme de **1,7 à 3,3 % annuel**
- Le **vieillissement de la population agricole française** devrait s'accroître.
- L'**âge moyen à l'installation** tend à augmenter, Plus de 3000 personnes de plus de 40 ans s'installent chaque année
- De plus en plus de **ménages agricoles** sont **pluriactifs**, l'accès du conjoint au marché du travail et la disponibilité des services de base en zones rurales deviennent des critères de plus en plus importants pour l'installation en agriculture.

Quelques tendances à prendre en compte

- **Les instruments financiers** (ex. fonds de garantie, fonds de prêt) et **le portage du foncier** par des tiers (collectivités territoriales), à l'appui des installations, commencent à se développer,
- **un nouvel écosystème hors État (collectivités, fondations, structures privées) qui se structure** pour accompagner et financer l'installation de nouveaux agriculteurs.
- Se développe donc récemment un **nouvel environnement d'accompagnement des nouveaux installés, dans un cadre plus collectif**, autour de projets partagés sur un territoire, parfois en lien avec des projets alimentaires territoriaux (PAT).
- Ces nouveaux outils et contextes d'installation sont porteurs de **nouvelles solutions, notamment pour réduire la charge d'investissement individuel** des récents installés, qu'il conviendra d'évaluer quant à leur adéquation avec les nouveaux besoins et les nouvelles contraintes du métier d'agriculteur.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention